



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13266</b>	De <b>M. Laurent Jacobelli</b> ( Rassemblement National - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transformation et fonction publiques		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > fonction publique hospitalière	<b>Tête d'analyse</b> > Indemnité de résidence des agents de l'hôpital Mercy d'Ars Laquenexy	<b>Analyse</b> > Indemnité de résidence des agents de l'hôpital Mercy d'Ars Laquenexy.
Question publiée au JO le : <b>28/11/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Laurent Jacobelli attire l'attention de M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques sur la suppression de l'indemnité de résidence aux agents de l'hôpital Mercy, qui a été retirée lors du transfert de l'ancien hôpital « Bon Secours » vers le nouvel hôpital « Mercy ». L'indemnité de résidence, qui a été mise en place dans la fonction publique pour tenir compte des variations du coût de la vie selon les zones géographiques, est essentielle afin d'assurer un traitement à la hauteur pour les agents hospitaliers. Dès lors, la suppression de cette indemnité menace financièrement les fonctionnaires hospitaliers de Moselle. À l'heure où les effets post-covid fragilisent toujours les services publics de santé, M. le député interroge M. le ministre sur les justifications de la suppression de cette indemnité de résidence pourtant essentielle au pouvoir d'achat des agents de santé. Aussi, il souhaiterait savoir quelles autres mesures il projette de prendre pour aider ces derniers à faire face aux coûts de la vie quotidienne dans cette région.